

# SCHEMAS

AMORTISSEMENTS EN CAPITAL

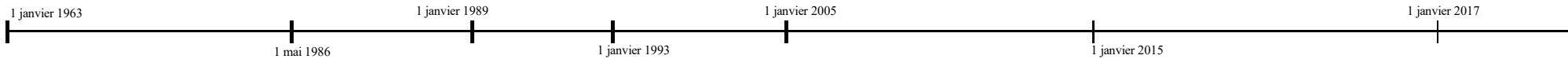
ASSURANCES VIE LIEES

INTERETS

REGIONAL - BRUXELLES

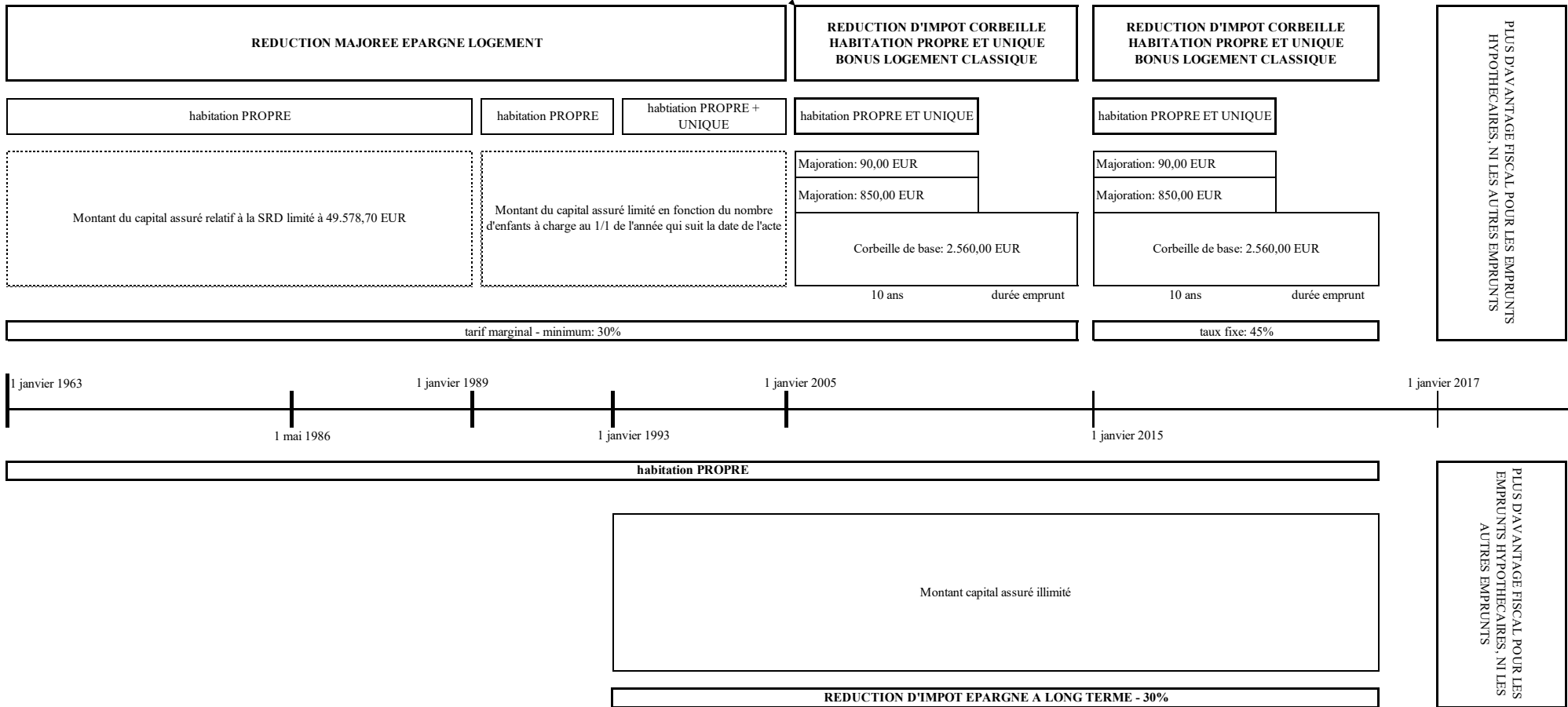
**REGION DE BRUXELLES-CAPITALE: LIMITE DES AMORTISSEMENTS DE CAPITAL PAR RAPPORT AUX CAPITAUX EMPRUNTES - EI 2023**

<b>REDUCTION MAJOREE EPARGNE LOGEMENT</b>			<b>REDUCTION D'IMPOT CORBEILLE HABITATION PROPRE ET UNIQUE BONUS LOGEMENT CLASSIQUE</b>	<b>REDUCTION D'IMPOT CORBEILLE HABITATION PROPRE ET UNIQUE BONUS LOGEMENT CLASSIQUE</b>	PLUS D'AVANTAGE FISCAL POUR LES EMPRUNTS HYPOTHECAIRES, NI LES AUTRES EMPRUNTS
habitation PROPRE	habitation PROPRE	habitation PROPRE + UNIQUE	habitation PROPRE ET UNIQUE	habitation PROPRE ET UNIQUE	
habitation SOCIALE: illimitée	Montant de l'emprunt limité en fonction du nombre d'enfants à charge au 1/1 de l'année qui suit la date de l'acte		Majoration: 90,00 EUR	Majoration: 90,00 EUR	
habitation MOYENNE limité à 9.915,74 EUR achat ou construction d'une habitation MOYENNE régime TVA: limité à 49.578,70 EUR			Majoration: 850,00 EUR	Majoration: 850,00 EUR	
			Corbeille de base: 2.560,00 EUR 10 ans durée emprunt	Corbeille de base: 2.560,00 EUR 10 ans durée emprunt	
tarif marginal - minimum: 30%				taux fixe: 45%	



<b>habitation PROPRE</b>		PLUS D'AVANTAGE FISCAL POUR LES EMPRUNTS HYPOTHECAIRES, NI LES AUTRES EMPRUNTS
Montant de l'emprunt limité au montant de base sans tenir compte des enfants à charge pour l'année de la passation de l'acte		
<b>REDUCTION D'IMPOT EPARGNE A LONG TERME - 30%</b>		

**REGION DE BRUXELLES-CAPITALE: LIMITE DES EXONERATIONS DES PRIMES SRD PAR RAPPORT AUX CAPITAUX ASSURES - EI 2023**



PLUS D'AVANTAGE FISCAL POUR LES EMPRUNTS HYPOTHECAIRES, NI LES AUTRES EMPRUNTS

